



BULLETIN STAGIAIRES

- L'affectation
- La formation
- Le SNEP-FSU, ton syndicat
- La formation syndicale



Cher-e collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire et très représentatif dans la profession (30% de syndiqué-es sur l'académie), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant ton établissement, ta formation ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, péda, actions, mutations... Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale. Deux d'entre eux sont particulièrement réservés aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.



Nathalie LACUEY

06 83 16 20 48

nath.lacuey33@gmail.com



Sandra DUFRAURE

06 33 18 62 22

sandra.juglin@gmail.com



L'AFFECTATION SUR POSTE - EN FONCTION DU STATUT

- Les élèves fonctionnaires :

Ils sont affectés auprès du rectorat de l'académie obtenue à l'issue des opérations d'affectation. Ils réalisent leur formation en master M2E 1 à l'INSPE de cette même académie. Ils sont placés en stage par décision d'exercice (DEX) rectoral.

- Les fonctionnaires stagiaires :

Ils sont affectés à temps-plein ou à mi-temps sur un poste au sein d'un établissement. C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Attention dès la connaissance de ton

affectation dans l'académie, le 3 juillet :

Tu as 72 heures, pour adresser à la DPE,

adresse mail : Stagiaire2026@ac-bordeaux.fr, les documents suivants :

- **6 juillet : communication du diplôme**
- **7 juillet : communication des pièces justificatives pour prise en charge administratives, financières voir par le lien : <https://www.snefsu-bordeaux.net/wp/wp-content/uploads/2026/06/pi-ces-fournir-dans-les-72-heures-80304.docx>**

La saisie des vœux sur la plateforme académique de recueil des vœux se fera du mercredi 8 juillet 2026 à 14h au jeudi 9 juillet 2026 à 14h.

A défaut, tu recevras une affectation sur l'un des supports stagiaires restés vacants à l'issue de la phase d'affectation des stagiaires.

Les infos et le lien de la plateforme de saisie des vœux sont disponibles sur le site du rectorat par le lien :

<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-stagiaires-2nd-degre-public>

Tu peux également aller sur notre site page spéciale « Stagiaires Bordeaux »

<https://www.snefsu-bordeaux.net/wp/category/corpo/stagiaires/>

Concernant les vœux – le barème:

6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », les bonifications de services antérieurs.

D'autres démarches, pièces à fournir (attestation d'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme, pièces pour prise en charge administrative et financière), inscription INSPE **pour les stagiaires mi-temps**, ... dans un temps contraint te sont demandées. Suis scrupuleusement les instructions et dates données dans les fiches données par le rectorat (lien ci-dessus).

reviens vers nous pour nous la communiquer. Nous pourrons te donner les coordonnées d'un collègue de l'établissement afin de te permettre une prise de contact.

Depuis 2020, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée le 06 août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche en dernière page, avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier, te conseiller et pouvoir agir si besoin (éléments non pris en compte au barème par exemple).

Dès que tu connais ton affectation transmise par voie électronique à partir de la date prévisionnelle du mercredi 15 juillet 2026,



Page spéciale
« Stagiaires
Bordeaux »



Rectorat - infos

LA FORMATION - L'AFFECTATION

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue de manière progressive. Afin d'assurer une bonne formation, il demande un pré recrutement dès la L3 (sur concours) avec une rémunération des 2 années de Master et une année fonctionnaire stagiaire post-master.

Pour les lauréat.es du concours, il revendique un tiers temps devant élèves rémunéré à temps plein, avec un tuteur ou une tutrice en décharge horaire pour pouvoir exercer pleinement un rôle de formateur.rice en allant, visite, accueil et conseils

- **Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps** (7h à 8h EPS + 3h d'AS sur l'année), titulaires d'un MASTER 2 disciplinaire, seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.

- **Les fonctionnaires stagiaires à temps plein** (titulaires d'un master 2 MEEF, ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront 10 à 12 journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui est insatisfaisant. La mention d'un diplôme ou le fait d'avoir déjà enseigné ne peuvent pas constituer une formation en soi.

- **Les élèves fonctionnaires** sont affectés auprès du rectorat de l'académie obtenue à l'issue des opérations d'affectation. Ils réalisent leur formation en master M2E 1 à l'INSPE de cette même académie, laquelle comprend douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (Sopa). Ils sont placés en stage par décision d'exercice (DEX) rectoral.

Des journées de pré-rentrée à l'INSPE sont organisées fin août sous format hybride. L'organisation précise te sera communiquée ultérieurement. Aussi nous te conseillons de consulter régulièrement le site de l'INSPE et du SNEP-FSU Bordeaux.

Attaché au collectif, au travail en équipe, au partage de ressources, le SNEP-FSU Bordeaux reste à ton écoute et te propose en fonction de tes besoins de :

- Te rapprocher de **collègues ressources** :

- ❖ Cindy SOUBRANE :

cindy.soubrane@gmail.com

Responsable pédagogique de L'INSPE d'Agen

- ❖ Pascal GRASSETIE :

pascal.grassetie@free.fr (ex-formateurs INSPE à Bordeaux)

- Suivre **les soirées de l'EPS** du SNEP-FSU (une par mois) proposées en visio le mercredi soir



ET LE SNEP ?

5

En 2026, année marquée par notre congrès syndical, nous avons saisi l'opportunité de prolonger notre grande Campagne pour l'EPS, le sport scolaire et le service public du sport. Nous avons revendiqué les moyens indispensables pour démocratiser l'accès aux pratiques physiques et sportives pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière d'équipements sportifs.

Notre ambition reste inchangée : généraliser 4 heures d'EPS par semaine pour tous les niveaux de classe, tout en rétablissant des évaluations nationales en fin de collège et de lycée. Ces évaluations, centrées sur les apprentissages des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA), doivent permettre à chaque jeune, sans exception, de bénéficier d'une pratique physique, sportive et artistique de qualité.

Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la défense des droits des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

L'évolution de la formation des enseignant.es montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, la lutte pour un accès à des installations sportives de qualité, gymnases, piscines..., pour l'augmentation des heures d'enseignement, la baisse des effectifs par classe ..., l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû conduire, et le SNEP-FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour l'organiser collectivement et le mener.

C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP-FSU sans tarder par la syndicalisation afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales.

Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, des chantiers sur le métier ainsi que les productions, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.



STAGES DE FORMATION SYNDICALE : UN DROIT !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes :

la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Lors de l'AG de rentrée UNSS, un flyer spécial stages SNEP FSU sera distribué à toutes et tous les collègues. Il permettra de prendre connaissance de la programmation, d'anticiper le calendrier et d'organiser ses demandes.

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours. Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2026-2027 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site :

<http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>



2 stages sont plus particulièrement investis et organisés pour les stagiaires :

- « **Spécial mutation inter** » pour comprendre et connaître les règles du mouvement des personnels, en novembre 2026
- « **Grand saut** » indispensable pour préparer sereinement son affectation en tant que titulaire en mai/juin 2027.

Nous te tiendrons informé-e par mail en temps voulu.

Stage mutation inter-académique :

Entrer dans la fonction publique, devenir fonctionnaire, c'est non seulement pouvoir exercer le métier choisi mais aussi être assuré d'avoir un poste correspondant à ses qualifications. En effet, l'administration doit à chaque titulaire un poste comme chaque agent doit contribuer à assurer la continuité du service public d'éducation et l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national.

Participer au mouvement inter-académique est une obligation pour tout fonctionnaire stagiaire, aussi en connaître les règles, les barèmes avec ses bonifications possibles est incontournable. Pour le SNEP-FSU, formuler des vœux en étant accompagné, éclairé, rassuré est essentiel.

Chaque année, il organise un stage mutation inter-académique avec l'objectif :

- d'apporter conseils, expertise à chacun-e dans le respect des règles collectives et
- d'assurer un suivi tout au long des opérations (formulation des vœux, pièces justificatives à fournir, vérification des barèmes, contestation, recours).

Ce stage a lieu en novembre pendant la période de l'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.

Une fois les résultats connus, début mars, le SNEP-FSU Bordeaux met les collègues stagiaires en relation avec des collègues SNEP-FSU de l'académie d'affectation afin d'être accompagné

dans la deuxième phase intra -académique. L'expertise, la solidarité et le collectif guident notre travail et constituent la boussole du SNEP-FSU.

Stage « Grand Saut »

Une fois les mutations inter-académiques traitées, la plupart des professeurs stagiaires quittent alors leur Région et sont affectés selon leur barème dans les académies. Ce « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais sous statut de titulaire nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des établissements, de connaître ses droits, de savoir les points d'appuis. **Le SNEP-FSU Bordeaux propose donc ce stage, fin mai, pour outiller les jeunes collègues et faciliter leur prise de fonction sur leur premier poste de titulaire.**

La journée de formation aborde les contacts à réaliser avec l'établissement d'affectation, les démarches à ne pas louer, les aides financières à solliciter mais aussi le rôle des enseignants au conseil d'administration, le sport scolaire ou encore le droit syndical.

Point fort de la journée, la prise de contact directe avec des collègues de l'académie d'arrivée. Militant-es du SNEP-FSU, ces collègues donnent toutes les informations utiles et nécessaires pour une arrivée confortable. Échanges de coordonnées et discussions en direct permettent d'envisager sereinement cette rentrée un peu particulière !

AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

ACADÉMIE DE BORDEAUX - RENTRÉE 2026

À retourner à : SNEP-FSU Bordeaux, 138 Rue de Pessac, 33 000 Bordeaux ou par mail à : nath.lacuey33@gmail.com

CONCOURS OBTENU : CAPEPS AGRÉGATION EXTERNE INTERNE 3E VOIE

Affectation temps plein Affectation mi-temps Ancien·ne AED Ex titulaire de la Fonction publique Ex contractuel·le

Entourez les situations qui vous concernent

NOM (de naissance) : _____ Prénom: _____

Nom (marital) : _____ Sexe : F ou M

Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

_____ Mail : _____ Téléphone : _____ Syndiqué SNEP-FSU : OUI NON

CLASSEMENT AU CONCOURS

Vous êtes reçu·e _____ sur _____

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçu·es)

Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

Entourez le nombre de points correspondant à votre situation :

1er décile 300 points

4e décile 105 points

7e décile 60 points

10e décile 15 points

2e décile 135 points

5e décile 90 points

8e décile 45 points

Liste complémentaire 5

3e décile 120 points

6e décile 75 points

9e décile 30 points

points

VOEUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle)

1 commune puis 5 départements

1

4

2

5

3

6

Joignez une copie de votre demande sur la plateforme de saisie

Travailleur·euse handicapé·e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : 1000 points

Lauréat·es de l'agrégation : 100 points

Ex-titulaire de la FP, Ex-contractuel·le / AED avec une durée d'au moins 1 année scolaire au cours des 2 dernières années : 200 points

Lauréat·es justifiant de services accomplis en qualité d'EAP : 200 points

SITUATION FAMILIALE

Rapprochement de conjoint : 150 points + 75 points (mariage - PACS au plus tard le 30 juin 2026) + 75 points pour

les enfants à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2026 ou à naître déclarés au plus tard au 30 juin 2026)

Autorité parentale conjointe : 225 points pour 1 enfant puis 75 pts par enfant supplémentaire (critères idem ci-dessus)

